

## ARRETE MUNICIPAL N°AR 2022-219 P

**Le Maire de GARONS,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** l'article 29 du décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié,

**Vu** le procès-verbal de l'élection de Monsieur le Maire et des Adjoints, en date du 27 mai 2020,

**Vu** l'arrêté municipal n°AR2020-106 portant délégation de signature pour la légalisation de signature à Mesdames Virginia COIN, Nathalie ROCCA et Monsieur Laurent BARBES,

**CONSIDERANT** la cessation de fonction de Madame Virginia COIN, détachée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022,

**CONSIDERANT** que dans un souci de bonne administration il est nécessaire de donner délégation de signature à Madame Sandrine SCHAEFER dans ce domaine,

### ARRETE

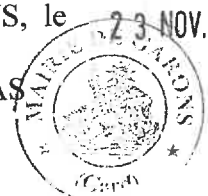
**ARTICLE 1 :** donne sous ma surveillance et ma responsabilité **délégation de signature pour la légalisation de signature à :**

- ✓ Madame Sandrine SCHAEFER, Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe,
- ✓ Madame Nathalie ROCCA, Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe,
- ✓ Monsieur Laurent BARBES, Attaché territorial,

**ARTICLE 2 :** L'arrêté AR 2020-106 portant délégation de signature pour la légalisation de signature à Madame Virginia COIN est abrogé.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux intéressés.

Fait à GARONS, le 23 NOV. 2022  
Le Maire,  
Alain DALMAS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le T.A. peut être saisi par l'application informatique télérecours sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié le :

Signature des agents :